SNU TER 34
LA FSU TERRITORIALE
Hérault

NON AU COUP D'ETAT SOCIAL

CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

12ÈME JOURNÉE DE MOBILISATION

L'INTERSYNDICALE MOBILISÉE CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES APPELLE À UNE NOUVELLE JOURNÉE DE GRÈVE ET DE MANIFESTATION CE JEUDI 13 AVRIL. PRÈS DE 70% DES FRANÇAIS-ES REJETTENT CETTE RÉFORME, TOUT COMME 93% DES SALARIÉ-ES. LE GOUVERNEMENT, DÉPOURVU DE LÉGITIMITÉ POPULAIRE SUR CE PROJET, EST PASSÉ PAR TOUTES LES ÉTAPES POLITIQUES POUR NOUS IMPOSER SON DESSEIN ANTISOCIAL.

IL A D'ABORD ÉVOQUÉ UN PROJET DE « JUSTICE SOCIALE » JUSQU'À CE QUE LE MONDE SYNDICAL DÉMONTRE À TOUTES ET TOUS QU'IL ÉTAIT AU CONTRAIRE, INJUSTE et qu'il pénalisait encore davantage les femmes. Puis le gouvernement s'est retranché derrière l'argumentation éculée de la nécessité économique qui ne trompe plus personne.

IL A ENSUITE COMPTÉ SUR L'ESSOUFFLEMENT DES DE LA POPULATION COMME SUR LE RETOURNEMENT DE L'OPINION PUBLIQUE qu'il espérait usée par ces journées de mobilisations, de grèves et parfois de blocage. Il n'en fut rien, la France n'ayant pas connue de mobilisations aussi fortes depuis plus de 50 ans.

C'EST ALORS QUE LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR A JOUÉ LA CARTE DE L'INTIMIDATION POLICIÈRE pour dissuader la population de venir en masse en ostracisant la contestation jusqu'à l'extrême, et ce jusqu'à menacer de ne plus subventionner la Ligue des Droits de l'Homme, pratique qui n'a existé que sous le régime de Vichy…

SUR LE PLAN POLITIQUE, LE PRÉSIDENT MACRON ET SON GOUVERNEMENT ONT USÉ DE TOUTES LES PROCÉDURES POUR IMPOSER LEUR RÉFORME LE PLUS RAPIDEMENT POSSIBLE. L'article 47.1 de la Constitution pour accélérer l'examen du texte, l'article 44.3 pour contraindre le Sénat à un seul vote bloqué, l'article 38 du règlement du Sénat appelé «clôture», et qui permet d'abroger un amendement, un article voire l'ensemble du texte à partir du moment où deux orateurs d'avis contraire sont intervenus dans l'hémicycle…

ALORS QUE LE PROJET FAIT L'UNANIMITÉ CONTRE DANS LA RUE, LE PRÉSIDENT A AUSSI PERDU SA LÉGITIMITÉ AU PARLEMENT OU EN L'ABSENCE DE MAJORITÉ LE GOUVERNEMENT A CHOISI LE PASSAGE EN FORCE PAR L'ARTICLE 49.3 DE LA CONSTITUTION.

ENFIN, LES MACRONISTES ONT ESPÉRÉ LA DÉSUNION SYNDICALE…QUI N'EST JAMAIS ARRIVÉE. L'unité syndicale s'est même renforcée après chaque mensonge et chaque mépris de l'exécutif, comme celui qui consiste à penser que les organisations syndicales sortiraient « humiliées » de ce conflit selon les mots de la Première ministre. Pourtant, aujourd'hui, ce sont bien la démocratie et le dialogue social qui sont les grands perdants de cette politique de dénigrement.

FACE À L'INDIGNATION POPULAIRE, LE GOUVERNEMENT ABAT SA DERNIÈRE CARTE AVEC L'AIDE DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL, institution qui par le passé a déjà montré sa dépendance au pouvoir et validé de nombreux reculs de nos droits et libertés.

NOUS NE POUVONS ACCEPTER CE COUP D'ETAT SOCIAL SUR NOS VIES ET CELLES DES GÉNÉRATIONS FUTURES. NOUS DEVONS ÊTRE DES MILLIONS DANS LA RUE CE JEUDI 13 AVRIL POUR EXPRIMER UNE NOUVELLE FOIS NOTRE REJET DE CETTE RÉFORME ET DE CE PASSAGE EN FORCE, ET DIRE AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL QUE LA CONSTITUTION EST LÀ POUR PROTÉGER LE PEUPLE DES DÉRIVES AUTOCRATIQUES, ET NON LES RENFORCER.

TOUTES ET TOUS EN GRÈVE & EN MANIFESTATION

LA FSU TERRITORIALE
engagé-es AU QUOTIDIEN

LA FSU TERRITORIALE DE L'HERAULT
07.83.83.77.65
www.snuter34fsu.fr

F.S.U.